

Accusé de réception en préfecture :	
Date de télétransmission :	
Date de réception :	
Date d'affichage :	
Date de publication :	4 juillet 2023



D É P A R T E M E N T   D E S   A L P E S - M A R I T I M E S

**ARRÊTÉ N° DFIN SB/2023/0659**  
Tarification de la régie de recettes du parking Silo



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
POUR LES RESSOURCES ET LES MOYENS

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION  
ET DE LA QUALITE DE GESTION

**ARRETE**

portant sur la tarification de la régie de recettes du parking Silo

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO, modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023 ;

**ARRETE**

ARTICLE 1ER : à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur des lauréats du Baccalauréat et du Brevet des Collèges, le parking Silo sera ouvert à titre gratuit le vendredi 7 juillet 2023 de 14h30 à 21h30 et le jeudi 13 juillet 2023 de 16 heures à 22H30 pour toute personne présentant un ticket de stationnement gratuit émanant du Département.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 3 juillet 2023

**Le Président,**

**Pour le Président et par délégation,  
L'Adjoint au chef de service du budget,  
de la programmation et la qualité de gestion**

  
**Jean-Marc TUFFERY**